



Ville de Pontivy

Commission urbanisme, développement durable, déplacements et habitat

Compte-rendu de la réunion du 9 juin 2015

C28-2015-003

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. François-Denis MOUHAOU, adjoint au maire
M. Michel GUILLEMOT, conseiller municipal
Mme Laurence LORANS, conseillère municipale
M. Eric SEGUET, conseiller municipal

ÉTAIENT EXCUSES

Mme Maryvonne LE TUTOUR, conseillère municipale
M. Laurent BAIRIOT, conseiller municipal

ASSISTAIENT À LA RÉUNION

Mme Aude MOYSAN, directrice générale adjointe
M. Gaël CADORET, chargé de mission

PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

Intégration dans le domaine public de parcelles privées rues de l'Orée du Bois, du Déversoir, Roland Dorgelès - Déclassement du domaine public d'un espace vert rue du Poitou et d'un chemin rue Albert de Mun - Approbation
Rue Blaise Pascal – Acquisition des emprises foncières correspondant à l'emplacement réservé n°17 et appartenant à Madame JOSEPH et à l'ADAPEI du Morbihan

DOCUMENTS ANNEXÉS

Plan rue de la Source
Plan rue des Centaurées et rue des Valérianes

§

Subventions aux associations

Après examen des dossiers, la commission donne un avis favorable à l'attribution des subventions suivantes au titre de l'année 2015 :

- CSF (Confédération Syndicale des Familles) : 300 €
- UFC Que Choisir 56 : 300 €

La CNL (Confédération Nationale du Logement) n'a pas déposé de dossier.

Aide aux associations

Section locale de l'association Bretagne vivante

La section locale de l'association Bretagne vivante n'a pas déposé de dossier. Il semble que cela soit du fait du manque de temps des bénévoles.

Compte tenu des compétences, de l'investissement et des apports de cette structure auprès de la ville :

- Conseil auprès des services techniques, urbanisme et patrimoine en matière de biodiversité et d'histoire locale, de toponymie (histoire des fontaines, des quartiers, des noms de lieu, de rue...)
- Réalisation de textes et photos pour les panneaux d'interprétation réalisés ou en cours (fontaine St Mélar, coulée verte...)
- Réalisation d'inventaires (notamment dans le cadre du plan local d'urbanisme)
- Animations auprès du grand public avec les services de la ville (2 à 3 animations par an)
- Veille en matière d'évolutions de la faune et de la flore ou d'espèces invasives et porter à connaissance des services (présence de ruches sauvages en ville, orchidées sur le halage, hirondelles des rivages, faucons au château...)

La commission propose qu'une rencontre soit organisée avec les représentants de l'association pour, à l'avenir, mieux identifier les collaborations, les reconnaître à la hauteur de l'investissement et les inscrire dans un cadre défini, dans un souci de mise en valeur de la ville auprès des Pontivyens.

Association Eau et rivières de Bretagne

Depuis une quinzaine d'années une convention triennale est reconduite avec cette association dans le cadre d'un programme « éducation à l'environnement » sur le temps scolaire dans les écoles, sur la base d'une enveloppe d'un maximum de 10 000 euros par an.

En septembre 2014 il a été signifié à l'association le souhait de mettre à jour cette convention, d'ici septembre 2015, en prenant en compte la création des temps d'accueil périscolaires et le souhait de programmes davantage orientés vers le grand public.

Le Président et le Directeur de la structure ont rencontré Mme la Maire le 7 janvier. Ils ont précisé que compte tenu des coûts de la structure et des intervenants diplômés

professionnels de la médiation à l'environnement, ils ne pouvaient s'inscrire directement dans les TAP mais proposeraient une nouvelle convention intégrant une formation des intervenants-animateurs des TAP et la livraison d'outils d'animation clé-en-main.

L'association a fait parvenir le 5 juin une proposition de nouvelle convention basée sur trois pôles dont l'importance financière respective peut être modulée selon les souhaits de la ville chaque année :

- Education à l'environnement dans les écoles (comme précédemment) sur du temps scolaire
- Formation des animateurs des TAP et fourniture d'un kit d'animation autour du jardinage notamment
- Mise en place d'un projet annuel grand public ou plus ciblé, par exemple à travers le prêt d'expositions de photos géantes, ou des animations (exposition « libellules, les filles de l'air », le Blavet « ma vallée est belle et précieuse », « ma ville est belle sans pesticides », opération économie d'eau à l'école...)

La commission constate que les thématiques abordées par cette convention sont essentiellement centrées sur le milieu aquatique et que les interventions ne s'inscrivent pas directement dans les TAP.

Par conséquent, la commission propose de réétudier cette proposition pour en diminuer le montant afin de pouvoir réorienter certains fonds vers des structures locales et vers d'autres thématiques propres à l'action de la ville (énergie, cheminements piétons, propreté, espaces verts, sensibilisation aux sciences de la vie et au cadre de vie pontivyen de manière générale).

Cependant, les propositions relatives aux animations grand-public (expos géantes, création de livret d'interprétation sur les cheminements...) sont pertinentes et justifient la poursuite de la collaboration avec l'association, en particulier si ces réalisations se font dans un projet avec les structures locales (association de photo, d'arts plastiques, structures d'insertion, médiathèque).

En ce qui concerne les interventions en établissement scolaire sur le temps d'enseignement, la commission propose de renvoyer l'étude de cette question à la commission en charge de l'éducation et de l'enfance.

Dénominations de voies et bâtiments

Par arrêté en date du 5 mai 2014, Madame GOLVET a été autorisée à aménager à Coët-Boper un lotissement de 32 lots dénommé « lotissement rue des Roses ». Ce lotissement

créé deux nouvelles voies à partir de la rue des Roses. Considérant que ces nouvelles voies sont situés dans le « quartier des fleurs », la commission propose de les dénommer :

- Rue des Valérianes
- Rue des Centaurées.

Monsieur Collet a également été autorisé, par arrêté du 14 janvier 2011, à créer 3 lots sur une parcelle située rue de Pan er Sant à Stival. La commission propose de dénommer cette voie privée rue de la Source.

Le bâtiment de l'ancienne école de musique, situé rue Jean-Claude Jégat, accueille des associations. La commission propose de le dénommer « la maison d'outre-l'eau », ancien nom du quartier à l'origine du nom de Tréleau.

Une demande de traduction en breton de ces noms sera formulée auprès de l'Office de la Langue Bretonne.

Balade-animation « de Tréleau à Kerduchat la nature dans tous ses états »

Dans la série « patrimoine naturel » des différents quartiers de la Ville, après avoir été organisée pour le centre ville, les quais, le château, le Resto et Saint-Tréphine, une balade commentée a été proposée à Tréleau et Kerduchat le dimanche 7 juin.

L'animation était organisée et animée par les services espaces verts et Agenda 21 avec le concours de l'association Bretagne vivante. A cette occasion un cheminement le long du contre-halage entre le jardin de Kerduchat et le déversoir à été ouvert.

L'objectif de ces sorties est de :

- sensibiliser les Pontivyens à leur patrimoine et aux espaces verts,
- mettre en valeur la ville et expliquer son action,
- favoriser le dialogue avec les élus et les services,
- d'autre part ces opérations à destination du grand public s'inscrivent dans l'objectif d'obtention d'une troisième fleur du label des villes fleuries, la médiation étant un des critères

45 personnes ont participé à l'animation. La liste des 146 espèces végétales identifiées a été remise à la ville.

Station des nouvelles parcelles située dans une impasse de la rue de Pan Er Sant.
Planification de cette impasse

Communes de PONTIVY 7 parcelles

Parcelle non mitoyenne
Parcelle mitoyenne
Parcelle cadastrale
Parcelle topographique
Parcelle cadastrale
Parcelle cadastrale
Parcelle cadastrale
Parcelle cadastrale



